

AVENANT À LA CONVENTION DE STAGE signée le _____ entre

| 1. ORGANISME D'ACCUEIL Nom d'entreprise : | 2. ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT |
|--|---|
| Adresse : | Nom de l'établissement : École Spéciale d'Architecture |
| | Adresse : 254 Boulevard Raspail, 75014 Paris |
| Représenté par : | Représenté par : Marie-Hélène Contal, Directrice |
| En qualité de : | Téléphone : 01 40 47 40 47 Courriel : zissia_patel@esa-paris.net |
| Téléphone : | |
| 3. L'ENSEIGNANT ESA RÉFÉRENT DU STAGIAIRE | 5. <u>LE/LA STAGIAIRE</u> |
| Prénom / NOM | Niveau d'études : |
| Téléphone | Prénom / NOM : |
| 4. <u>L'ENCADRANT DE STAGE</u> | Adresse: |
| Prénom / NOM Téléphone Courriel | Téléphone : Courriel : |
| v | |
| Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L124-1 et suivants, Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 modifié Article 1 / Objet Compte-tenu des circonstances exceptionnelles ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil et le stagiaire tels que désignés en | |
| entête. | |
| Article 2 / Modification du stage | |
| CAS 1 / Modification des dates du stage (entourer la solution choisie) Cas 1-1 / Le stage est suspendu du au Il reprendra le Cas 1-2 / Le stage est suspendu à la date de signature du présent avenant par le stagiaire jusqu'au Cas 1-3 / Le stage est suspendu à la date de signature du présent avenant par le stagiaire jusqu'à nouvel ordre. Si la date de fin de stage intervient sans signature d'un nouvel avenant, le présent avenant prendra fin automatiquement. Cas 1-4 / Le stage est interrompu à la date du Une nouvelle convention sera signée en cas de possibilité de reprise d'un stage. L'organisme d'accueil s'engage à reprendre le stagiaire en son sein si les conditions d'activité le permettent et que l'année universitaire n'est pas terminée. Cas 1-5 / Le stage est interrompu à la date du Une nouvelle convention sera signée en cas de possibilité de reprise d'un stage. | |
| CAS 2 / Stage à domicile A compter de la signature du présent avenant par le stagiaire, le stage aura lieu à son domicile. L'adresse du domicile du stagiaire est : Le stagiaire s'engage à respecter le planning établi par l'organisme d'accueil, et à ne pas se déplacer. Les tuteurs du stagiaire resteront joignables pendant cette période. | |



Article 3 / Prise d'effet

Le présent avenant prend effet de plein droit à sa date de signature par le stagiaire. Il est entendu entre les parties que le présent avenant pourra être envoyé par courriel avec signatures scannées, sous réserve de vérification de l'identité des signataires.

Article 4 / Autres dispositions

L'ensemble des autres dispositions de la convention de stage initiale restent applicables.

| Fait à, le | , (date à apposer par le stagiaire) |
|---|---|
| POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL (Nom et signature de l'organisme d'accueil) | POUR L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE (Nom et signature de l'établissement) |
| LE TUTEUR DE STAGE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL (Nom et signature du tuteur de stage) | L'ENSEIGNANT REFERENT DU STAGIAIRE (Nom et signature du tuteur de stage) |

LE STAGIAIRE (Nom et signature du stagiaire)

